



Intervention de la délégation d'Haïti  
A l'occasion de la 2eme  
Conférence Mondiale  
Sur la prévention des catastrophes,  
tenue à KOBE, Hyogo, Japon, du 18 au 22 janvier 2005

Monsieur le Président  
Monsieur le Secrétaire Général  
Honorables Membres du bureau  
Distingués délégués

La République d'Haïti est heureuse de participer à la 2eme Conférence Mondiale sur la Réduction des Désastres qui coïncide, par devoir de mémoire, avec la commémoration du 10eme anniversaire du tremblement de terre survenu le 17 janvier 1995 et qui a coûté la vie à plus de cinq mille 5000 personnes dans la ville de KOBE, siège de cette conférence. Par ailleurs, elle associe sa voix à celle des autres pays pour présenter ses sympathies aux gouvernements et aux peuples des pays de l'Asie du Sud 'Est si durement éprouvés par le tsunami meurtrier de décembre 2004.

Elle en prend également occasion pour féliciter le gouvernement et le peuple Japonais d'avoir offert spontanément leur pays comme siège de la conférence, et le Secrétariat de la Stratégie Internationale pour la Prévention des Catastrophes pour cette heureuse initiative.

Monsieur le Président  
Distingués délégués

Nous vivons dans un monde constamment en proie à des catastrophes de toutes sortes. En effet, au cours du 20eme siècle, au début du 21eme siècle et particulièrement pendant ces quinze dernières années le monde a connu :

- 71 tornades

- 249 tremblements de terre
- 54 éruptions volcaniques
- 100 feux de forêts géants
- Près de 850 grandes inondations et cyclones
- 143 grandes sécheresses
- 821 coulées de boues et de tremblement de terre
- 340 épidémies,

Parmi les plus meurtrières il y a lieu de signaler :

La tornade de 1925 qui a fait plus de sept cent 700 morts aux Etats-Unis

- Le tremblement de terre de 1976 qui a fait plus de deux cents mille 200.000 tués officiellement ;
- L'éruption volcanique de 1902 avec plus de quarante mille 40.000 tués à la Martinique ;
- Le feu de forêts de 1918 entraînant la mort de près de plus de mille personnes aux Etats-Unis ;
- La grande sécheresse survenue en Chine en 1928 causant plus de trois millions de morts ;
- Les grandes inondations de 1931 causant en Chine plus de 4.000.000 de morts ;

pour ne citer que ces catastrophes sans oublier celles liées à l'action de l'homme.

Plus près de nous, le tsunami de décembre dernier a rappelé de manière fracassante la vulnérabilité du monde face aux catastrophes en causant la mort, en l'espace de quelques instants de plus de deux cent mille 200.000 personnes dans douze 12 pays.

Dans le même ordre d'idées , la région des caraïbes dont fait partie Haïti, connaît périodiquement des situations de catastrophes surtout des inondations liées aux phénomènes hydro météorologiques tels que cyclones, sécheresses prolongées, incendies de forêt etc. Au cours de l'année 2004, la République d'Haïti a connu 3 grandes inondations qui ont entraîné la mort de plus de 5.000 personnes dans les communes des Gonaïves, de Fonds Verrettes et la localité de Mapou avec des pertes

économiques considérables Ceci est particulièrement grave pour un pays qui traverse une crise socio politique sans précédent.

Monsieur le Président

Distingués délégués

La République d'Haïti, de par sa position géographique sous les tropiques, sa Configuration montagneuse est un pays à haut risque face aux cyclones et autres phénomènes naturels. En outre, traversée par deux grandes failles géologiques, elle se trouve fortement exposée aux tremblements de terre. La répartition anarchique de sa population, la précarité de son habitat, jointe à la dégradation de l'environnement et à une mauvaise gestion de l'espace font d'elle un pays en État de risque permanent et croissant.

Pour toutes ces raisons, des efforts ont été consentis depuis quelques années en vue de réduire cet état de risque, grâce à une politique et une stratégie dont les grandes lignes sont définies dans le Plan National de Gestion des Risques et des Désastres. L'un des points forts de cette stratégie est la mise en place de structures de Protection Civile jusqu' à la plus petite entité territoriale formant ainsi le réseau national de Protection Civile.

Monsieur le président

Distingués délégués

Les phénomènes naturels n'ont pas de frontières et constituent pour le monde un défi majeur qu'il convient de relever à tout prix. Aussi, est-il urgent de former une chaîne de solidarité mondiale en vue de faire face efficacement aux dangers que représentent les phénomènes adverses pour la vie humaine, et c'est à cette fin, qu'un si grand nombre d'hommes de science et de décideurs politiques sont venus d'horizons divers pour discuter des problèmes qui les concernent tous et y trouver des solutions appropriées.

Fort de ces considérations la république d'Haïti s'associe volontiers à toutes démarches visant à prévenir les catastrophes naturelles et à réduire leurs impacts. Elle appuie, notamment :

- la mise en place de systèmes d'alerte précoce à tous les niveaux : mondial régional et local ;

- La tenue de la conférence en Allemagne en 2005 en vue de favoriser les échanges d'expériences relatives aux systèmes d'alerte rapide en cas de catastrophe ;
- Les stratégies visant à développer une culture de prévention, à définir des normes de construction, des plans d'aménagement du territoire et d'utilisation de l'espace.

En conclusion, la république d'Haïti fonde beaucoup d'espoir sur les résolutions qui sortiront de ces assises et elle forme le vœu que les actions qui en découleront, pourront aboutir à des résultats concrets, particulièrement pour les pays en développement et permettront de construire un monde économiquement fort et plus résistant aux catastrophes, en un mot un monde plus sûr pour tous.

Merci de votre attention